



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 12 juin 2009 — N° 45

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Simard (Dubuc) fait une déclaration concernant la Fête de la pêche.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant la remise de médailles de l'Assemblée nationale.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration afin de féliciter trois personnalités de Saint-Michel.

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration concernant les Prix du tourisme.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant les écoles secondaires.

12 juin 2009

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le 350^e anniversaire de la première confirmation catholique à Percé.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant la Fête de la famille.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés de Laval.

M. Tremblay (Masson) fait une déclaration concernant le programme On recycle.

M. Marsan (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de féliciter Vincent E. Pilkington-Landreville pour son premier livre à 12 ans.

À 9 h 55, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 10 heures.

12 juin 2009

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 57 Loi sur l'occupation du territoire forestier

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 57.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le Document explicatif du projet de loi sur l'occupation du territoire forestier.
(Dépôt n° 465-20090612)

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 466-20090612)

12 juin 2009

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport 2007-2008 sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*;
(Dépôt n° 467-20090612)

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.
(Dépôt n° 468-20090612)

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Société générale de financement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.
(Dépôt n° 469-20090612)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport d'évaluation du projet expérimental du Dossier de santé du Québec sur le territoire de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.
(Dépôt n° 470-20090612)

Mme Boulet, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des transports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.
(Dépôt n° 471-20090612)

12 juin 2009

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 472-20090612)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 473-20090612)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 9 et 11 juin 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

(Dépôt n° 474-20090612)

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 2, 3, 4, et 11 juin 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 475-20090612)

12 juin 2009

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des Auberges du cœur du Québec sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 134 citoyens et citoyennes du Centre-du-Québec, par M. Bachand (Arthabaska);
(Dépôt n° 476-20090612)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 150 citoyens et citoyennes de Jonquière et ses environs, par M. Gaudreault (Jonquière).
(Dépôt n° 477-20090612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 277 citoyens et citoyennes de la grande région de Montréal, concernant les travailleurs et travailleuses de l'industrie du textile.
(Dépôt n° 478-20090612)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Tremblay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 503 citoyens et citoyennes de la grande région de Mascouche, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.
(Dépôt n° 479-20090612)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 juin 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

Des documents concernant le projet d'agrandissement et de rénovation de L'Hôtel-Dieu de Québec.

(Dépôt n° 480-20090612)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, Mme Lapointe (Crémazie), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées qui aura lieu lundi le 15 juin prochain.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), M. Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Bouchard (Vachon), et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le premier anniversaire des excuses officielles du Canada qui a, par la voix de son premier ministre Stephen Harper, demandé pardon aux anciens élèves des pensionnats indiens pour les souffrances subies et l'effet néfaste des pensionnats sur leur culture, leur patrimoine et sur les langues autochtones.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 juin 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 28, Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le 17 juin 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Association des riverains de la rivière Richelieu
- Union des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe
- Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
- Danielle Perras, porte-parole du regroupement formé de propriétaires de terrains en zone inondable

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable;

12 juin 2009

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale, et le projet de loi n° 43, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac; puis de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

12 juin 2009

Adoption du principe

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 21 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 47 est adopté.

Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, propose que le projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 49 est adopté.

12 juin 2009

Adoption

Mme Ménard, ministre du Tourisme, propose que le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 31 est adopté.

Du consentement de l'assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 16 juin 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 13 h 04, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 16 juin 2009, à 9 h 40.

Le Président

YVON VALLIÈRES